ASSOCIATION DE DEFENSE DES RIVERAINS DU BOULEVARD FAYOL A FIRMINY

Monsieur le Président.

Monsieur le vice président chargé des infrastructures.

Mesdames Messieurs les conseillers généraux.

L’association de défense des riverains du boulevard Fayol à Firminy est à nouveau dans l’obligation d’interpeller votre assemblée.

Depuis notre courrier à votre intention le 28 juin 2010 le dossier a sensiblement évolué.

Monsieur le Préfet SOUBELET, lors de sa visite le 8 décembre 2010, est venu dire sur le terrain que les travaux du giratoire pouvaient commencer.

35 membres de l’association se sont relayés pour effectuer un comptage le lundi 11 Avril 2011de 5h00 à 21h00. Résultat : 12720 véhicules recensés dont 692 poids lourds de plus de 7,5 t. Cette opération avait été largement relayée par la presse écrite et télévisée.

La DDT elle aussi a procédé à un comptage courant 2011. Malgré nos demandes les résultats ne sont pas publiés.

Votre assemblée a inscrit cette année 500 000 € pour le réaménagement du giratoire (en 2008 aussi).

L’entreprise chargée des travaux a été retenue. Monsieur le Président a signé l’ordre de service de préparation des travaux.

**A CE JOUR LES TRAVAUX N’ONT PAS DEBUTES.**

Nous sommes exaspérés et bien décidés à nous faire entendre encore plus fort à nouveau dans les semaines qui viennent.

**Nous considérons que Monsieur le Président n’a absolument pas conscience de la situation et de la** **dangerosité de cette route départementale**. Nous l’avons invité et renouvelons notre invitation à venir se rendre compte sur place de la situation.

Nous lui avons envoyé huit courriers en 2011: Une seule réponse.

Deux lettres à Monsieur le vice Président en charge des structures: Pas de réponse.

Quel respect pour une association qui défend la sécurité de citoyens et des enfants de l’école de Fayol !

En 2011 nous avons recensé 3 accidents graves sur ce tronçon. Pensez-vous Messieurs que cela peut

continuer encore longtemps ?

**Nous redisons solennellement ce que nous vous avons déjà écrit :**

**Nous considérerons le conseil général comme moralement responsable au cas où un accident grave venait à se produire.**

Firminy le 15 décembre 2011